

Le 26 juin 2025

Nous, membres du comité exécutif du *Réseau international des Droits humains des Académies et des Sociétés savantes* (IHRN), œuvrons depuis longtemps pour sensibiliser à la problématique de la violence envers les professionnels de santé, y compris dans les zones de conflit. Cette violence menace non seulement les personnes qui dispensent des soins essentiels, mais elle compromet également gravement les services de santé, exacerbant ainsi les souffrances des civils et les privant de l'accès aux soins.

Bien qu'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (résolution 2286), adoptée à l'unanimité, exige que toutes les parties aux conflits armés préviennent et traitent les attaques contre les prestataires de soins de santé conformément au droit international, la situation continue de se dégrader. Cette escalade s'inscrit dans un contexte plus large de violation des normes juridiques internationales, avec des conséquences profondément néfastes pour les droits humains et l'État de droit.

Selon le rapport annuel 2024 récemment publié par la Safeguarding Health in Conflict Coalition (SHCC), un groupe de plus de 40 organisations œuvrant à la protection des travailleurs et des services de santé menacés par la guerre ou les troubles civils, « le nombre d'incidents signalés de violence contre les soins de santé ou d'obstruction aux soins de santé dans les conflits n'a jamais été aussi élevé qu'en 2024. Le SHCC a recensé 3 623 incidents en 2024, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2023 et de 62 % par rapport à 2022. »

En 2024, le personnel et les installations médicales ont été attaqués en moyenne dix fois par jour

Le rapport du SHCC indique que « le plus grand nombre d'attaques contre les soins médicaux - plus de 1 300 - a eu lieu à Gaza et en Cisjordanie, bien plus que ce que le SHCC a jamais rapporté dans un conflit en une année, y compris plus du double du nombre des personnels de santé tués ». Les atroces conditions qui règnent à Gaza, y compris pour les professionnels de santé, ont suscité une déclaration sans précédent du directeur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), selon laquelle la situation est devenue « l'enfer sur terre ». Le directeur du CICR a souligné que les conditions à Gaza « dépassent toutes les normes acceptables, légales, morales et humaines ».

Ce problème est malheureusement généralisé. Le rapport révèle des attaques dans 23 pays et territoires, avec des centaines d'incidents signalés au Liban, au Myanmar, au Soudan et en Ukraine. En 2024, le personnel et les installations médicales ont été attaqués en moyenne dix fois par jour. Le président du CICR souligne que l'humanité est en train d'échouer sous nos yeux.

La violence à l'encontre des professionnels de santé dans les conflits n'est pas le résultat d'une absence de règles juridiques

Nous appelons, une fois de plus, toutes les parties des conflits armés à protéger les droits des professionnels de santé, conformément à leurs obligations plus larges en vertu du droit international humanitaire et des droits humains. Nous rejetons catégoriquement les arguments selon lesquels les attaques contre les personnes dispensant des soins médicaux sont une conséquence inévitable des conflits. La violence à l'encontre des professionnels de santé dans les conflits n'est pas le résultat d'une absence de règles juridiques convenues, mais bien du non-respect de ces règles.

Parallèlement, nous reconnaissons qu'un soutien beaucoup plus large est nécessaire pour traiter ce problème croissant, y compris de la part des communautés scientifiques et médicales au niveau mondial, dont nous faisons partie. Nous demandons instamment aux académies nationales et aux autres membres de ces communautés de :

- Condamner sans ambiguïté les attaques contre les professionnels de santé qui sont le plus souvent en grand danger dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Soutenir la mise en œuvre de la résolution 2286 du Conseil de sécurité, qui fournit une feuille de route pour la protection de ces professionnels dans les zones de conflit ;
- Appeler leur gouvernement à prendre fermement position contre la violence à leur encontre et à soutenir les actions visant à obliger les auteurs de ces violences à rendre des comptes ;
- Prendre des initiatives pour sensibiliser à ce problème mondial qui a un grand impact sur l'accès à la santé, un droit humain fondamental. Les communautés scientifique et médicale ont un rôle important à jouer dans la lutte contre l'ignorance de ce problème qui contribue au silence généralisé face à ces atteintes aux droits humains fondamentaux.

Enfin, en cette période d'instabilité et d'incertitude internationales croissantes, nous exhortons les chercheurs et les professionnels de santé, au sein et au-delà de notre réseau, à souligner la valeur des droits humains internationaux et de l'État de droit en tant que cadre essentiel de la société mondiale.

Le comité exécutif des droits humains du
Réseau international des droits humains des académies et sociétés savantes